



ÉGOUTS

DEPARTEMENT DE LA VOIRIE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Ville, et portant à l'endos "Soumissions pour égouts," seront reçues au bureau du greffier de la Ville jusqu'à mercredi à midi le 29ème jour de Juillet 1908, pour la construction des égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, à savoir :

SIXIÈME AVENUE—(Rosemont) à partir de la rue Masson jusqu'au chemin de la Côte Visitation.

RUE ST-ANDRÉ—De la rue Bélanger à la hauteur des terres Via rue Rose-de Lima, jusqu'à la rue St-Hubert.

AVENUE DELORIMIER—Pour un nouveau débouché à l'égout de ladite avenue DeLorimier.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception des dites soumissions.

La plus basse et aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existant déjà dans les dites rues ou parties de rues devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville.

Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 18 juillet 1908.



Rue Saint-Antoine 4ième Section

(côté Sud)

de la rue de la Montagne à la rue Guy

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Avis public est par les présentes donné, que le rôle de contribution foncière spéciale pour l'élargissement de la rue Saint-Antoine, 4ème Section, côté Sud, de la rue de la Montagne à la rue Guy, dans le quartier Saint-Antoine, est complété et est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 22 juillet 1908.



SEWERS

ROAD DEPARTMENT.

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Sewers" will be received at the office of the City Clerk until noon Wednesday the 29th of July 1908 for the construction of sewers in the undermentioned streets or sections of streets with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the undersigned, viz :

SIXTH AVENUE—(Rosemont) From Masson to Cote Visitation road.

ST. ANDRE STREET—From Belanger street to height of land and thence via Rose-de-Lima street to St. Hubert street.

DELORIMIER AVENUE—For a new outlet at the said DeLorimier Avenue sewer.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors, wishing connections, must notify the City Surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No 298 concerning sewers.

By order,
JOHN R. BARLOW,
City Surveyor

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, July 18th, 1908.



Widening of St. Antoine St. 4th Section

(South side)

from Mountain to Guy streets

NOTICE TO RATEPAYERS

Public notice is hereby given that the Roll of Special Assessment for the widening of St. Antoine street, 4th Section, South side, from Mountain to Guy streets, in St. Antoine ward, is completed and is now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 22nd July, 1908.